

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CANARI

Séance du 08 mars 2025

Date de convocation : 03/03/2025

Date d'affichage : 03/03/2025

Objet de la délibération : Modification mineure de la page 4 du règlement municipal de la commune de CANARI fixant les conditions de délivrances des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés touristiques de courte durée approuvé le 29 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux : En exercice 11
Présents 09
Votants 10 Pour 10 Contre 0 Abstention 0

L'an Deux mil Vingt Cinq, le huit mars à seize heures, le Conseil Municipal de la commune de CANARI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Simon GASSMANN, Maire.

Etaient présents : DOUMAS Gérald – GASSMANN Simon – GASSMANN Stéphane – GRANINI Thierry – GUERRA Alexandre – LORENZI Jean Jacques – PAOLI Pierre Antoine – SANTINI David – SIMONETTI Mélanie

Etaient absents : GRAC Dominique - PELLEGRINI Jean Pierre (A donné pouvoir à DOUMAS, Gérald)

Mme SIMONETTI Mélanie a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, pour des raisons pratiques administratives, de porter la durée de l'autorisation temporaire de changement d'usage à 5 ans au lieu de 2 ans comme mentionnée et approuvée dans le règlement du 29 janvier 2023.

Cette légère modification entraîne une nouvelle rédaction sur la page 4 du règlement municipal de la commune joint en annexe qui entre en vigueur .

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- approuve la modification mineure de la page 4 du règlement sus-mentionné,
- mandate le Maire pour effectuer les démarches s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Simon GASSMANN

